



Municipalité
de Luins

PREAVIS MUNICIPAL 1 / 2025

Demande d'autorisation pour un emprunt bancaire de CHF 400'000.–

Responsable du dossier :
M. Olivier Dutruy

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Objets du préavis

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général l'autorisation d'emprunter CHF 400'000.– destinés à pallier le manque de liquidités pour le fonctionnement courant de la commune.

Historique

Depuis le début de la législature, la Municipalité a rendu attentif le Conseil général sur la faible marge de manœuvre en lien avec la trésorerie et les fonds de réserve, et que l'augmentation du point d'impôt serait inéluctable dans le futur.

Les investissements du préavis 4/2023 (Demande d'un crédit d'investissement de CHF 707'000.– pour l'acquisition de la parcelle 64 avec immeuble d'habitation) et du préavis 8/2023 (Demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.– pour la transformation des salles de classes en crèche-garderie) ont été financés par les fonds de réserve pour CHF 507'000.– et respectivement CHF 420'000.–.

Lors du Conseil général du 10 octobre 2024, une prévision de la trésorerie au 31 décembre 2024 a été présentée, celle-ci relevait les difficultés financières à venir.

Situation actuelle

Les dépenses excédentaires des dernières années, ainsi que le retard de l'encaissement de l'impôt des contribuables, bloquent la disponibilité de liquidités afin de subvenir aux dépenses courantes.

Situation 2025

	Trésorerie 2025	
Libellé	Crédit	Débit
Impôts	CHF 2'438'000	
Solde 2024		CHF 181'463
Police		CHF 92'976
Cohésion sociale		CHF 610'437
Péréquation		CHF 630'092
Enjeu		CHF 658'987
Salaires		CHF 330'172
Solde		CHF -66'127

Le tableau ci-dessus montre que le revenu des impôts est insuffisant pour financer les charges courantes de la commune. De plus, les fonds de réserve qui ont été investis ne sont, par conséquent, plus disponibles pour faire l'équilibre en cas de manque de trésorerie.

Trésorerie au 31.12.2024

Les liquidités de la commune au 31.12.2024 étaient de CHF 117'801.15 sans prendre en compte la facture de péréquation qui n'a pas été payée à son échéance. Pour comparaison, la fortune était de CHF 716'184.28 au 31.12.2023.

Perspectives futures

L'augmentation du point d'impôt sera inévitable afin de pouvoir subvenir à la constante augmentation des charges.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Luins

- Vu le préavis 1 / 2025 de la Municipalité.
- Entendu le rapport de la commission des finances.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

D É C I D E

- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.– aux meilleures conditions du moment.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 3 février 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Dutruy

Tamara Courvoisier

